



## Sem de Transports Voyageurs La Sem : La carte du partenariat

Entre décentralisation et développement durable, les transports de voyageurs sont au cœur des politiques européennes, nationales et locales

La solution Sem, pour un quart des 160 entreprises de transports de voyageurs en France, a été choisie par les collectivités territoriales pour répondre aux obligations de service public, à l'intérêt général et aux logiques de partenariat dont elle est porteuse. C'est donc l'un des premiers domaines d'activité des Sem de services, soit un peu plus de 40 Sem qui interviennent dans le domaine du transport public, sur des réseaux urbains et interurbains.

Pour ce qui concerne le modèle Sem, plus particulièrement représenté dans les grands réseaux urbains où d'importants investissements étaient ou sont nécessaires dans le cadre du développement du réseau et lors de la création d'un TCSP, la collectivité est propriétaire et la Sem, outil de la collectivité est exploitante du réseau avec un partenaire privé (opérateur de transport) qui apporte son expertise (ex : Nantes, Grenoble, Montpellier,...)

La solution Sem est également choisie par des collectivités territoriales pour construire un réseau de transport notamment en site propre et/ou pour effectuer toutes les études et les investissements touchant aux transports et plus largement aux déplacements.

Sur le projet de règlement communautaire relatif aux services publics de transports de voyageurs par chemin de fer et par route, la Fédération des Sem se félicite de la liberté de choix laissée aux collectivités pour organiser leur système de gestion. Néanmoins, l'autoproduction et la gestion déléguée proposées aux collectivités posent, une fois de plus, la question de la place et de la valeur ajoutée de la solution Sem dans un contexte concurrentiel en s'assurant d'une concurrence saine, d'une transparence des financements publics et d'une définition claire des règles d'attribution des compensations.

Avec une participation publique forte dans ce domaine d'activité qui peut se justifier par des enjeux importants des politiques de déplacements, on constate, notamment en Europe, que la définition de la Sem, outil de Partenariat Public Privé, associant des sociétés à capitaux publics diffère d'un pays à l'autre.

Il est donc nécessaire que la solution Sem, lorsqu'elle est proposée ou choisie par les collectivités, soit la plus pertinente et la mieux adaptée, en intégrant notamment une souplesse dans les règles de répartition pour un véritable partenariat public- privé, en terme notamment de :

- prise de participation
- responsabilités
- prise de risque
- contrôle

La nécessité de rechercher un cadre ou des formules plus appropriés semble un enjeu réel pour répondre, sur un périmètre d'action, aux exigences des élus, des collectivités, des Autorités Organisatrices compétentes avec pour objectifs :

- ⇒ D'apporter une analyse du marché des déplacements sur un territoire :
  - ❖ pertinente au regard de l'offre et de la demande
  - ❖ conforme aux exigences de chaque autorité organisatrice
  - ❖ cohérente aux exigences des collectivités et des élus
  
- ⇒ De Garantir la mise en œuvre d'un contrat de plan de déplacements adapté aux :
  - ❖ spécificités locales (géographique,...) ;
  - ❖ spécificités des différents modes de déplacements concernés ;
  - ❖ technologies utilisées ;
  - ❖ politiques tarifaires appliquées par les différents opérateurs ;
  - ❖ politiques choisies par les autorités compétentes.
  
- ⇒ De veiller à l'équilibre financier et à l'intégration des modes de déplacements sur un territoire donné.

Ainsi, la Sem est tout à la fois :

- ⇒ outil stratégique pour répondre directement à des enjeux de développement durable, de développement économique et de cohésion sociale au niveau territoriale ;
- ⇒ outil pour la performance des services publics et la sauvegarde de l'intérêt général.
- ⇒ outil de regroupement des compétences et des performances des activités liées aux déplacements.